

COMMUNE DE MOLLAU

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08 décembre 2016

Sous la présidence de M. NICKLER Raymond, Maire

Nombre de Conseillers élus : 11

Nombre de Conseillers en exercice : 09

Nombre de Conseillers présents : 07

Mme Claudine ARNOLD

MM. Yves KLEIN, Daniel ISENSCHMID, Frédéric CAQUEL, Olivier ROMINGER et
Ludovic JOSYFYSZYN

Absents excusés : - Mme Sophie DI LENARDO donnant procuration de vote à
M. Raymond NICKLER
- Mme Laetitia HOLTZ

Assistait également à la séance Mme Katia ILTIS, Adjoint Administratif.

L'ordre du jour était le suivant :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du PV 27.10.2016
3. Subventions 2016
4. Demande de subventions
5. Prix des produits forestiers 2017
6. Tarifs cimetière 2017
7. Tarifs divers 2017
8. Prix du kw de chauffage 2017
9. Prix des abonnements au chauffage communal 2017
10. Locations 2017
11. Décisions modificatives
12. Convention ADHAUR

DIVERS ET COMMUNICATIONS

- Fête de Noël des Aînés 2016
-

.../...

Avant d'ouvrir cette séance, M. le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de rajouter deux points à l'ordre du jour : demande de subvention Association "Amitié & Loisirs" et prise en charge des dépenses d'investissement.

Interrogé à ce sujet, le Conseil Municipal ne voit aucune objection à cette demande et accepte unanimement de rajouter ces points à l'ordre du jour.

N° 1 - Désignation du secrétaire de séance

Le Conseil désigne unanimement M. Yves KLEIN pour remplir les fonctions de secrétaire de séance assisté par Katia ILTIS, Adjoint Administratif.

N° 2 – Approbation des PV du 27.10.2016

Ce procès-verbal, dont copies conformes ont été adressées à tous les Conseillers, est approuvé à l'unanimité.

N° 3 - Subventions 2016

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

FIXE comme suit les subventions à verser en 2016 :

1) ASG « Espérance » de Mollau-Storckensohn	300.00 €
2) Vélo-Club Mollau	228.00 €
3) Amicale des Pêcheurs du Rimbachruntz	200.00 €
4) Amicale du SIVU du CPI du Chauvelin	200.00 €
5) Association « Amitié-Loisirs de Mollau	200.00 €
6) Chorale Ste-Cécile de Mollau	200.00 €
7) Conseil de Fabrique de l'Eglise de Mollau-Storckensohn	200.00 €
8) Société de Pêche « Les Amis de l'Erlenweiher de Mollau »	200.00 €
9) Association du Kirchacker de Mollau	200.00 €
10) Association des Cavaliers de la Haute-Thur	200.00 €
11) Association des « Amis du Belacker »	200.00 €
12) Amicale des donateurs de sang	100.00 €
13) UNC – UNCAFN de Husseren-Wesserling et environs	<u>50.00 €</u>
	2 478.00 €

.../...

N° 4 – Demande de subvention APAMAD et APALIB

Le Maire informe que APALIB' et APAMAD sollicitent la Commune pour le versement d'une subvention en 2017. A ce jour, le réseau associatif APA, qui regroupe notamment les associations APAMAD et APALIB', est intervenu en 2016 auprès de 17 personnes molloviennes.

Interrogé à ce sujet, le Conseil Municipal,

DECIDE d'attribuer une subvention d'un montant de 100 € à APALIB' ;

DECIDE d'attribuer une subvention d'un montant de 300 € à APAMAD ;

Cette subvention sera intégrée à la liste annuelle des bénéficiaires 2017.

N° 5 – Prix des produits forestiers

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE unanimement de fixer ainsi les prix des produits forestiers à délivrer en 2017 :

PERMIS :

- **de ramasser de menus produits forestiers** en forêt soumise ou sur pâturage (faisant également office de permis de circulation en forêt communale) **10 €**.

- **de façonner du bois sur pâturage** (tenant lieu de permis de circuler en forêt) **20 €**.
Ce permis de façonner est valable une année à compter du jour de sa délivrance.

BOIS D'AFFOUAGE :

- Prix de la corde (tarif unique) pour les villageois qu'il s'agisse d'une 1^{ère} corde ou de cordes supplémentaires **170 €**
- corde avec transport : **170 € + 48 €** soit **218 €**
- 1 corde avec transport et une coupe : **218 € + 35 €** soit **253 €**
- 1 corde avec transport et deux coupes : **218 € + 40 €** soit **258 €**
- Prix de la corde (autres que Molloviens) **190 €** (sans transport, ni coupe)
- Prix de la ½ corde **85 €**

- ½ corde avec transport : **85 € + 48 €** soit **133 €**
- ½ corde avec transport et une coupe : **133 € + 18 €** soit **151 €**
- ½ corde avec transport et deux coupes : **133 € + 20 €** soit **153 €**
- Prix de la ½ corde (autres que Molloviens) **95 €** (sans transport, ni coupe)

FACONNAGE INDIVIDUEL :

- en forêt soumise :

bois feuillu et résineux/pied (= éclaircies)

fonds de coupe feuillus et résineux (= déchets de coupe) :

= $\emptyset \leq 25$ cm = 5,00 €/stère pour les Molloviens

= $\emptyset \leq 25$ cm = 10,00 €/stère pour les personnes extérieures au village

= interdit au-delà de \emptyset 25 cm

- sur pâturage (bois feuillu sur pied)

(uniquement pour les Molloviens et après avis du responsable du bois sur pâturage et de l'Agriculteur exploitant le terrain sur lequel est effectuée la coupe)

:

= $\emptyset \leq 08$ cm = GRATUIT et illimité

= au-delà de \emptyset 08 cm : limité à 4 cordes (16 stères) par foyer et par an

= 5 €/stère supplémentaires

= obligation d'acquiescer un « permis de façonnage de bois sur pâturage » dont la validité d'une année démarrera à compter du jour de délivrance de ce permis

BOIS D'France (sur pied) :

Limité à 20 m³ pour transformations et autres usages et uniquement à titre privé :

= **35 €/m³**

BOIS D'INDUSTRIE EN LONG :

38 €/m³ HT pour les Molloviens

42 €/m³ HT pour les extérieurs

PLAQUETTES FORESTIERES 2016 (prix livré à domicile) :

40 €/m³ pour les Molloviens uniquement pour du chauffage.

N° 6 – Tarifs cimetière 2017

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,

FIXE la durée et le tarif suivant, pour le columbarium, à compter du 1^{er} janvier 2017 :

1 case pour une durée de 15 ans	410 €
1 case pour une durée de 30 ans	710 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,

FIXE la durée et le tarif suivant, pour les concessions, à compter du 1^{er} janvier 2017 :

	Superficie	15 ans	30 ans
Tombe simple	2m ²	70.00 €	120.00 €
Tombe double	4m ²	130.00 €	240.00 €
Tombe triple	6m ²	190.00 €	360.00 €
Tombe quadruple	8m ²	250.00 €	480.00 €
Tombe sextuple	12m ²	370.00 €	720.00 €
Ces tarifs seront réduits de moitié lorsqu'un « Mort pour la France » a été inhumé dans la tombe.			

N° 7 – Tarifs divers 2017

Le Conseil Municipal **FIXE** comme suit les tarifs divers 2017 :

Photocopie A4 recto noir et blanc	0.05 €
Photocopie A4 recto-verso noir et blanc	0.10 €
Photocopie A4 recto couleur	0.50 €
Photocopie A4 recto-verso couleur	1.00 €
Photocopie A3 recto noir et blanc	0.10 €

.../...

Photocopie A3 recto-verso couleur	2.00 €
Plastification d'un document A5	2.50 €
Plastification d'un document A4	3.00 €
Plastification d'un document A3	4.50 €
Participation aux animations jeunes pour 1 enfant	10.00 €
Participation aux animations jeunes pour 2 enfants	15.00 €
Participation aux animations jeunes pour 3 enfants	18.00 €
Participation aux animations jeunes pour 4 enfants	21.00 €
Permis de stationnement devant l'abri du Troglodyte	0.00 €
Location de la salle communale à un Mollovien/jour (réunion)	25.00 €
Location de la salle communale à une personne extérieure/jour	40.00 €
Location de la salle communale à un Mollovien uniquement pour un repas (limité à 23h)	60.00 €
Location de la salle communale à une personne extérieure uniquement pour un repas (limité à 23h)	75.00 €
Main d'œuvre communale pour transports divers/heure	40.00 €
Main d'œuvre communale pour broyage de plaquettes/heure	40.00 €

N° 8 – Prix du kw de chauffage 2017

Le Maire rappelle à l'Assemblée les différents éléments entrant dans la formule de calcul du KW de chauffage communal au bois puis communique les derniers indices de référence.

Oùï les explications de M. le Maire, le Conseil Municipal,

DECIDE unanimement de maintenir le prix du KW de chauffage communal à 0.10 €/KW à compter du 01.01.2017.

N° 9 - Prix des abonnements au chauffage communal 2017

Le Maire rappelle à l'Assemblée les différents éléments entrant dans la formule de calcul du prix des abonnements au chauffage communal au bois puis communique les derniers indices de référence.

Où les explications de M. le Maire, le Conseil Municipal,

FIXE unanimement comme suit les tarifs pour les abonnements au chauffage communal à compter du 01.01.2017 à savoir :

<i>KW</i>	<i>Annuels</i>	<i>Trimestriels</i>
20	307.00 €	76.75 €
40	460.00 €	115.00 €
50	537.00 €	134.25 €
60	614.00 €	153.50 €
70	690.00 €	172.50 €
130	1147.00 €	286.75 €

N° 10 – Locations 2017

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE de ne pas appliquer d'augmentation en 2017.

FIXE les différents loyers à percevoir à compter du 1^{er} janvier 2017 comme suit :

✓ Logement 35 Grand'Rue (NUSSBAUM)	200 €/mois
✓ Logement 3 Place de Lattre(NUCCELLI)	326 €/mois
✓ Logement 3 Place de Lattre (RISS)	580 €/mois
✓ Logement 5 Place de Lattre (MULLER)	422 €/mois
✓ Location Belacker	204 €/mois

N° 11 – Décisions modificatives

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ADOpte les décisions modificatives suivantes pour le Budget Commune :

FONCTIONNEMENT

DEPENSES	ARTICLE	MONTANT €
Bâtiments publics	615221	-200.00
Entretien matériel roulant	61551	200.00
Attributions de compensation	73921	55 772.00
		55 772.00

.../...

RECETTES	ARTICLE	MONTANT €
Remboursement par budget annexe	70872	55 772.00
Contributions directes	7311	-175 000.00
Taxes foncières et d'habitation	73111	175 000.00
		55 772.00

INVESTISSEMENT

DEPENSES	ARTICLE	MONTANT €
Subvention au GFP de rattachement	204151	103.00
Instal. gén. Agenc. Aménag. Cons.	2135	-2 103.00
Installations de voirie	2152	3 000.00
Réseaux d'électrification	21534	2 000.00
Autre matériel et outillage	21578	-3000.00
		0.00

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ADOpte les décisions modificatives suivantes pour le Budget Forêt :

FONCTIONNEMENT

DEPENSES	ARTICLE	MONTANT €
Personnel affecté par le GFP	6216	-29 772.00
Remboursement collectivité rattachement	62871	55 772.00
		26 000.00
RECETTES	ARTICLE	MONTANT €
Coupes de bois	7022	26 000.00
		26 000.00

N° 12 – Convention ADHAUR

Le Maire soumet à l'Assemblée un renouvellement de convention de conseil et d'assistance de l'ADAUHR qui propose d'offrir une assistance gratuite dans le cadre de sa participation à l'aménagement harmonieux du territoire du département du Haut-Rhin.

Cette assistance peut porter, selon les besoins de la Commune :

- dans le domaine de l'urbanisme
- dans le domaine des aménagements publics
- dans le domaine des constructions publiques
- dans le domaine du patrimoine bâti
- dans le domaine de la gestion des paysages
- dans le domaine du système d'information géographique (SIG)

La Convention proposée serait conclue pour une durée de trois ans.

Interrogé à ce sujet, le Conseil Municipal,

ACCEPTE unanimement cette convention,

AUTORISE le Maire à signer ladite convention.

N° 13 - Demande de subvention

Amitié & Loisirs

Le Maire donne lecture du compte rendu de l'assemblée générale de l'Association "Amitié & Loisirs". M. Paul RUEFF, pour des raisons de santé et d'âge, a souhaité passer le relais de la présidence. Le Groupe des Bénévoles, qui se réunit chaque 3^{ème} jeudi de chaque mois, a donc fusionné avec le Groupe "Amitié & Loisirs", qui lui se réunit tous les quinze jours, afin de poursuivre la même idéologie : les rencontres, les échanges et l'amitié à travers des activités de loisirs. M. Jean-Loup GOTTSHECK a été élu Président de l'Association. Les deux groupes continueront à fonctionner comme à l'accoutumée et chaque membre peut se joindre à l'autre à n'importe quel moment.

Il donne également lecture d'une demande de subvention. En effet, afin de faire face plus facilement aux frais engendrés par la décoration du village, M. Jean-Loup GOTTSHECK sollicite l'attribution d'une subvention dont le montant est à définir.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, unanimement,

PREND bonne note du changement de Présidence de l'Association "Amitié et Loisirs"

DECIDE d'attribuer une subvention dont le montant reste à définir pour 2017.

Ce point sera donc traité lors d'une prochaine séance.

N° 14 - Prise en charges des dépenses d'investissement avant le vote du Budget 2017

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1^{er} trimestre 2017 et de pouvoir faire face à des dépenses d'investissement imprévues et urgentes, le Conseil Municipal peut, en vertu de l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de 2016, à savoir :

Dépenses d'investissement votées en 2016	25 % des dépenses globales d'investissement de 2016
21 960.00 €	5 490.00 €
TOTAL	5 490.00 €

Le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de mandater les dépenses d'investissement 2017 dans la limite des crédits repris ci-dessus, et ce, avant le vote du Budget Primitif de 2017.

Le Conseil Municipal, interrogé à ce sujet,

ACCEPTE unanimement cette demande.

CHARGE le Maire d'inscrire les crédits de 3 490.00 € au compte 2152 et 2 000.00 € au compte 2135

.../...

DIVERS ET COMMUNICATIONS

Fête de Noël des Aînés

- ✓ M. le Maire rappelle que la salle sera préparée le vendredi 16 décembre à 20h00.
- ✓ Il donne lecture d'une carte de vœux et de remerciements de Mme Patricia VALLEE.

Commission Ecocitoyenneté

Le Maire donne lecture du compte rendu de la Commission Ecocitoyenneté de la ComCom. Les tarifs de vente des EcoSacs supplémentaires aux habitants sont fixés à :

- 1.00 € le sac de 30L
- 1.50 € le sac de 50L
- 2.50 € le sac de 110L

Téléthon

M. le Maire rappelle que, du 3 octobre au 17 décembre, les piles usagées peuvent être déposées à la Sté Nouvelle Relais de la Thur à Fellingring. Pour une tonne de piles recyclées, 250 € seront versés à l'AFM-Téléthon.

Enduro Tour 2017

Le Maire donne lecture du compte rendu de la réunion organisée le 30 novembre par la Mairie de Husseren-Wg.

Prochain Conseil Municipal : le 19 janvier 2017 à 19h30.

Clôture de la séance à 22h45